

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. François Thion, Antonio Hodgers, Anne Emery Torracinta, Mariane Grobet-Wellner, Françoise Schenk-Gottret, Roger Deneys, Laurence Fehlmann Rielle, Virginie Keller Lopez, Alain Etienne, Catherine Baud, Christian Brunier, Mathilde Captyn, Alain Charbonnier, Beatriz de Candolle, Emilie Flamand, Hugues Hiltbold, Michèle Künzler, Jean Rossiaud, Lydia Schneider Hausser, Ariane Wisard Blum, Pierre Losio et François Gillet

Date de dépôt : 11 octobre 2007

Proposition de motion

Solidarité internationale : 7 bonnes raisons d'atteindre le 0,7 à Genève en 7 ans

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les gouvernements du monde entier, dont la Suisse, ont adopté en 2000 les Objectifs du Millénaire pour le Développement définis par les Nations Unies ;
- que pour diminuer de moitié l'extrême pauvreté et la faim d'ici 2015 les pays riches ont promis, en particulier, de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide au développement ;
- qu'un récent rapport publié en juin 2007 par les Nations Unies nous informe qu'en Afrique subsaharienne, région du monde la plus pauvre, 41,1 % des personnes vivent à l'heure actuelle avec 1 dollar (ou moins) par jour ;
- qu'en 2007 il y a encore, dans le monde, plus de 800 millions de personnes qui sont gravement et chroniquement sous-alimentées ;

- que la loi sur le financement de la solidarité internationale, votée en 2001, demande que le canton de Genève consacre au moins 0,7 % de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale ;
- que le pourcentage alloué par notre canton à la solidarité internationale en 2006 n'a été que de 0,2 % ;
- que le passage progressif de 0,2 % à 0,7 % ne mettra pas en péril les finances de la République et canton de Genève,

invite le Conseil d'Etat

à prendre toute les dispositions budgétaires nécessaires afin que le canton de Genève consacre d'ici 7 ans 0,7 % de son budget de fonctionnement à la solidarité internationale conformément à la loi sur le financement de la solidarité internationale.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

En 2001 notre Grand Conseil votait une loi sur le financement de la solidarité internationale dont l'objectif était que Genève, cité internationale reconnue par sa vocation de défense de la paix et de coopération internationale, s'engage à mener une politique active en faveur de la solidarité internationale.

Concrètement, l'article 2 de cette loi stipule que « la République et canton de Genève consacre au moins 0,7 % de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale, particulièrement en soutenant des projets de coopération, d'aide au développement, de promotion de la paix et de défense des droits sociaux et de la personne ». Cette loi s'est concrétisée au début de l'année 2003 par la mise en place d'un Service de la solidarité internationale qui fait partie, depuis la nouvelle répartition des départements intervenue en 2006, du pôle « Droits humains » du Département des institutions.

Malheureusement, le pourcentage du budget de fonctionnement attribué à la solidarité internationale stagne autour de 0,2 % depuis 2003. Cela est indigne d'une cité internationale comme Genève.

Au niveau international, pour marquer le passage à l'an 2000, les Nations Unies se sont donné 8 grands objectifs à atteindre d'ici 2015 :

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim.
2. Assurer la scolarisation primaire de tous les enfants.
3. Promouvoir l'égalité des sexes et renforcer la place de la femme.
4. Réduire de deux tiers la mortalité infantile.
5. Améliorer la santé maternelle.
6. Stopper la propagation du sida, de la malaria et d'autres maladies.
7. Diminuer de moitié le nombre de personnes n'ayant ni source sûre d'eau potable ni sanitaires, et mettre fin à la déperdition des ressources naturelles.
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement : établir des relations commerciales et financières équitables, libérer les pays pauvres du fardeau de la dette et accroître l'aide au développement.

Ces objectifs sont ambitieux : il ne sera pas simple de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à l'horizon 2015, sachant que 1 milliard d'êtres

humains vivent avec moins de 1 dollar par jour et que plus de 800 millions de personnes souffrent de malnutrition. De même, il ne sera pas facile de donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires à l'heure où encore 140 millions d'enfants n'ont pas accès à l'école primaire.

Un rapport de l'ONU, intitulé « L'Afrique et les Objectifs du Millénaire pour le Développement » a fait le point en juin 2007. En résumé, la situation est inquiétante :

« Bien que le pourcentage de personnes vivant avec 1 dollar par jour ou moins soit passé de 45,9% à 41,1% depuis 1999, la réalisation de l'OMD visant à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015 exige que la progression actuelle redouble de vitesse.

En même temps, en dépit d'un taux élevé de croissance de la population (2,3% par an) au plan régional, le nombre de personnes extrêmement pauvres s'est stabilisé, avec une croissance marginale de 296 millions en 1999 à 298 millions en 2004. Les progrès en faveur des enfants sont d'une lenteur exaspérante en ce qui concerne l'objectif visant à réduire la faim de moitié, le pourcentage des moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale ayant diminué d'à peine plus d'un dixième entre 1990 et 2005 (...)

(...) Le nombre de personnes décédant du sida a continué d'augmenter pour atteindre 2 millions en 2006. Même si les taux de prévalence se sont stabilisés, le nombre de nouveaux cas, particulièrement parmi les femmes, ainsi que celui de personnes souffrant d'une infection avancée au VIH ne cessent de croître à une allure telle que les services de traitement ne peuvent suivre même quand ils passent à une vitesse supérieure. Rien n'indique une prochaine stabilisation du très important taux de nouveaux cas de tuberculose en Afrique subsaharienne. »

Comment ne pas mettre en parallèle les difficultés que connaît l'Afrique dans son développement et la trop faible part du budget cantonal genevois consacrée à l'aide au développement ? Même si naturellement notre canton ne sauvera pas l'Afrique à lui tout seul...

La Fédération genevoise de coopération, qui regroupe une cinquantaine d'associations et qui est le principal partenaire de l'Etat et de communes en matière de solidarité internationale, le rappelle dans un document¹ : « On ne le répètera jamais assez : sans une coopération au développement efficace, pas de réponse positive et durable à la pauvreté, aux injustices sociales, à la

¹ « Oui à la solidarité internationale, argumentaire en faveur de l'aide publique au développement », FCG, septembre 2005.

destruction de l'environnement, à l'exode vers les villes, aux phénomènes migratoires et aux autres déséquilibres qui touchent des millions de personnes. La FGC en appelle dès lors aux collectivités publiques pour qu'elles s'engagent encore plus clairement en faveur de la coopération au développement. »

Genève, ville qui accueille de nombreuses organisations internationales, dont en particulier l'ONU, ne peut rester à la traîne en matière de solidarité internationale.

L'invité de cette motion est des plus raisonnables : il nous semble tout à fait possible d'atteindre le fameux 0,7 % fixé par la loi en augmentant progressivement, jusqu'en 2015, la part du budget de fonctionnement attribuée à la solidarité internationale.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous demandons d'accueillir favorablement cette motion.